



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etudiants

Question écrite n° 38336

Texte de la question

M Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur la question du statut des etudiants inscrits en magistere et souhaiterait savoir s'il envisage d'aligner toutes les dispositions de ce statut sur celui des eleves ingenieurs. Il lui demande si, eventuellement, il proposera d'aligner le titre de magistere dans les conventions collectives sur celui d'ingenieur. Il aimerait egalement qu'il lui indique quelle est la position du Gouvernement francais sur l'equivalence des diplomes d'ingenieur et des diplomes d'universite de divers pays europeens dans l'optique de l'ouverture europeenne de 1992.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38336

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1247